CCAS DE SADIRAC

Publié le 30 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 30 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 30 Juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS, Coraline TOURET.

Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 4

Présents : Coraline TOURET, Patrick LAPOUJE, Jeannine ÉMIÉ, Patrick PINARDAUD, Mylène CAMOU, Claire BOUTIN et Françoise GOASGUEN

Mélanie LAFITTE est arrivée à 18h45.

Absents ayant remis un pouvoir : Patrick GOMEZ a remis un pouvoir à Coraline TOURET ; Marie-Line SIN a remis un pouvoir à Françoise GOASGUEN, Patricia GOMEZ a remis un pouvoir à Mylène CAMOU et Agnès SALAÜN a remis un pouvoir à Claire BOUTIN.

Absents excusés : Djamila MENACEUR

Françoise GOASGUEN est désignée secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil d'administration, le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h30.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 avril 2026

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 28 avril 2026.

Nombres d'administrateurs présents : 7
Nombre de votants : 11 (dont 4 procurations)
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

1. Présentation du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Créonnais (annexe)

Amandine LEGLISE et Marie-Laure DELAVAULT sont présentes pour présenter le CIAS.

Les centres inter-communaux d'action sociale (CIAS) ont été créés en 1986 en remplacement des bureaux d'aide sociale. Ils disposent d'une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Sur le territoire du créonnais, le CIAS accompagne toute personne majeure, sans enfant mineur à charge, habitant sur la communauté de communes du Créonnais.

Madame LEGLISE est la coordinatrice du CIAS du Créonnais.

Madame Delavault et Madame Seignot, travailleuses sociales, réalisent des permanences, reçoivent sur rendez-vous et se déplacent à domicile afin de mener les actions suivantes :
-Information dans les domaines de la vie quotidienne
-Accès aux droits
-Maintien à domicile (mise en place d'aides à domicile, aide au montage des dossiers..)
-Aide au budget (aides financières, dossier de surendettement...)
-Orientation et travail en partenariat avec différents organismes (département, CPAM, caisses de retraite, associations...)

Coraline TOURET souhaite faire un petit tour de table pour que chacun se représente. Mme DELAVAULT ne pouvait finalement pas être présente. Amandine LEGLISE, directrice du CIAS est présente pour l'évocation de ce premier point. Elle avait proposé de venir faire une petite présentation du CIAS aux nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS. Elle explique que le CIAS est spécialisé dans l'accompagnement social et dans la lutte contre les violences.
Mélanie LAFITTE arrive à ce moment-là.

Amandine indique qu'elle travaille avec un agent d'accueil qui travaille aussi avec la Communauté de communes ainsi qu'avec Marie-Laure DELAVAULT et Charlotte SEIGNOT, travailleuses sociales. Marie-Laure DELAVAULT fait partie d'une convention avec le CCAS de Sadirac afin d'intervenir auprès des sadiracais, en mairie ou à leur domicile.
Le CIAS a déménagé en fin de semaine dernière et leurs locaux se trouvent désormais à côté de la Maison des Solidarités (MDS) à Créon. Ils disposent de deux bureaux de permanence également sur place.

Le CIAS peut mettre en place le service d'aide à domicile, le portage de repas, le transport à la demande, la téléassistance avec la présence verte, ainsi que l'amélioration de l'habitat avec l'OPAH.
Françoise Goasguen demande si le transport à la demande fonctionne pour aller à l'hôpital de Pellegrin. Amandine LEGLISE indique que ce n'est pas le cas. Le choix a été fait par les élus de privilégier des hôpitaux de proximité comme la Clinique du Tondu à Floirac, les 4 Pavillons à Lormont ou encore Libourne. Elle explique qu'il s'agit de minibus et que s'ils vont loin comme par exemple à Pellegrin à Bordeaux, alors le minibus est monopolisé pour une matinée ou une après-midi, ce qui empêche d'autres personnes d'en profiter.

Amandine indique que la compétence mobilité est une compétence assumée par la région qui délègue à la communauté de communes. Néanmoins, une unité territoriale doit exister. Le prestataire de service mandaté est ASTG.
Concernant l'inscription, elle se fait par le CIAS, en revanche la réservation se fait sur la plateforme qui est gérée par la région. Amandine reconnaît que ce système peut être compliqué pour les personnes âgées. Elle fonctionne néanmoins correctement même si elle peut être améliorée. Le prix des trajets est déterminé par les finances de la personne et varie de 4,50 euros le trajet à 0,40 centimes.
Patrick PINARDAUD demande combien de temps à l'avance il faut réserver le transport.
Amandine LEGLISE dit que la réservation un mois à l'avance est plutôt bien.
Amandine ajoute que les assistantes sociales se déplacent au domicile des personnes et sont présentes pour les accompagner dans leurs démarches, au rythme des personnes. Plusieurs situations exemples sont décrites.
Concernant la lutte contre les violences, Amandine indique que le CIAS coordonne cette action et que le guide du SAAS a été mis en place. IL est dans le bureau de Clémentine, l'agent du CCAS de Sadirac.
Plusieurs formations sont mises en place concernant ce guide et il est indispensable que les élus d'astreinte qui sont confrontés aux premiers appels des victimes puissent être présents. Amandine souhaite également que cette formation soit ouverte aux citoyens, notamment aux bénévoles des associations. Les prochaines dates de formation sont le 17/18 et 25 septembre 2026.
Claire BOUTIN demande si le lien est fait avec les cabinets d'infirmiers libéraux.
Amandine répond que le CIAS travaille effectivement avec le CPTS.

2. L'arrêt des colis alimentaires par le CIAS

Le 9 juin 2026, une réunion s'est tenue dans les locaux de la Communauté de Communes de Créon entre les partenaires du CIAS et du CCAS de Sadirac. En effet, depuis plusieurs années les deux instances collaborent dans la mise en place des colis alimentaires au bénéfice des plus démunis.

Ce sont les assistantes sociales qui suivent les bénéficiaires qui décident, en fonction des revenus de ceux-ci, s'ils peuvent bénéficier des colis alimentaires. Ces colis sont préparés avec des denrées récupérées à la Banque Alimentaire de Bordeaux. Pour cela, deux agents du service technique de Sadirac sont mobilisés un vendredi sur deux afin d'aller chercher les denrées le matin.

L'association solidaire sadiracaise prête le local de l'association un vendredi sur deux pour que la distribution puisse être faite sur Sadirac. Ce sont les bénévoles de l'association qui préparent les colis le matin et en font la distribution l'après-midi.

30 tonnes de denrées annuelles sont distribuées par les bénévoles, ce qui représente un coût de 25 000 euros pour le CIAS. En parallèle, les assistantes sociales peuvent également orienter les plus démunis vers la Cabane à Projets (épicerie solidaire) de Créon. Celle-ci est financée par le département à hauteur de 28 000 euros par an.

Aujourd'hui, le nombre de bénéficiaires est croissant, qu'il s'agisse de Sadirac ou des communes alentours. En outre, le département de la Gironde est dans une situation financière actuelle critique, ce qui ne permet pas de savoir si le financement de la Cabane à Projets pourra se pérenniser.

Depuis le mois de février 2026, plusieurs réunions ont été organisées entre les acteurs sociaux et associations du département afin de réfléchir à une nouvelle organisation.

Le CIAS désormais décidé de contribuer à hauteur de 25 000 euros pour la Cabane à Projets et ce en lieu et place du système des colis alimentaires. Les administrés bénéficiaires de l'épicerie solidaire ne paieront que 20% de leurs courses.

Après de nombreux échanges, notamment avec les bénévoles et les bénéficiaires, les colis alimentaires représentaient surtout un colis d'urgence, un complément. Les produits étaient souvent les mêmes. Le CIAS souhaite désormais remettre la personne au cœur de ses choix. Ce dispositif permet à chacun de choisir ses produits et de devenir acteur de son alimentation.

Si le reste à vivre des personnes orientées par les travailleurs sociaux est de moins de 8 euros par jour : le CIAS prendra le montant des courses à hauteur de 80% du ticket de caisse. Si le reste à vivre est entre 9 euros et 15 euros par jour, alors le département prendra en charge 50% du ticket de caisse.

En pratique, c'est une enveloppe de crédit qui est allouée par trimestre et ce jusqu'à 4 fois par an. 150 euros par trimestre pour les foyers de 1 à 2 personnes et 300 euros par trimestre pour les foyers de 3 personnes ou plus. L'aide accordée est directement déduite de cette enveloppe lors des passages en caisse.

Le problème qui risque de se poser est celui de la mobilité. Les colis étaient distribués sur Sadirac, or là il faudra que les personnes se déplacent. Le CIAS a indiqué que le transport à la demande serait privilégié (avec un aller-retour coûtant 0,80 centimes par personne) mais les personnes doivent le réserver en amont. Les aides à domicile pourront également être sollicitées pour les bénéficiaires qui emploient leurs services.

En l'occurrence, une convention entre le département, la Cabane à Projets et le CIAS devrait être signée au 1er septembre 2026. Les assistantes sociales peuvent renouveler les colis jusqu'à fin août 2026 mais à compter du 1er septembre, seule la Cabane à Projets subsistera.

Françoise GOASGUEN pose la question de la mobilité des personnes : comment vont-elles faire pour se déplacer à la Cabane à Projets.
Claire BOUTIN répond que c'est grâce au transport à la demande. Mylène CAMOU indique que Mme LEGLISE a bien précisé qu'il fallait réserver un mois à l'avance et que c'était compliqué.

Coraline TOURET rajoute qu'il s'agit là de permettre aux personnes de faire leurs courses elles-mêmes car les colis étaient critiqués car incomplets.

Mylène CAMOU qui distribuait les colis alimentaires en tant que bénévole indique que le nombre de colis préparés étaient très importants sur Créon et Sadirac et que l'épicerie est toute petite. Elle ne voit pas comment tous les bénéficiaires des colis pourront aller faire leurs courses à cet endroit. Françoise GOASGUEN ajoute que cela va être compliqué s'il n'y a pas assez de stock pour tout le monde.

Claire BOUTIN indique qu'elle est bénévole dans une autre association et que dans le cadre d'une épicerie, les personnes ont des bons mentionnant ce qu'elles ont le droit d'avoir. Si elles ont déjà eu des pâtes la fois précédente, elles ne peuvent pas de nouveau prendre des pâtes et ce afin que tous disposent des différentes denrées chacun leur tour.

Françoise GOASGUEN réagit sur le fait que les aides à domicile seront probablement sollicités pour amener les personnes faire leurs courses mais que cela sera du temps en moins pour faire le ménage.

Mylène CAMOU regrette que les bénévoles n'aient pas été averties officiellement car ils ont été d'une grande aide durant des années. Elle regrette également la cassure du lien social que cette nouvelle mesure engendre.

Coraline TOURET indique qu'un courrier devrait être communiqué début juillet aux bénévoles ainsi qu'aux bénéficiaires.

Mélanie LAFITTE ajoute que désormais la décision est prise et qu'il est nécessaire de faire au mieux pour les bénéficiaires. Elle indique qu'il serait peut-être bien que la commune de Sadirac mette en place un mini bus pour conduire les personnes bénéficiaires une fois par semaine à l'épicerie comme il est fait notamment pour le marché de Créon le mercredi matin. Mylène CAMOU indique qu'elle doute que les bénéficiaires se déplacent tous en même temps dans le même bus.

Mélanie LAFITTE ajoute qu'on pourrait organiser de l'anti-gaspi avec les magasins de Sadirac. Mylène CAMOU indique que c'est l'association solidaire sadiracaise qui faisait ce genre de choses pour compléter les colis mais qu'ils n'auront plus le contact avec les gens.

Pour résumer, Coraline TOURET indique qu'il va falloir avoir une vigilance sur la gestion des stocks, le transport et le lien social.

3. Admission en non-valeur d'une créance éteinte

Le 5 mai 2026, le CCAS de Sadirac a reçu une demande d'admission en non-valeur d'une créance éteinte d'un montant de 550 €, de la part du SGC de Castres-Créon correspondant à des portages de repas réalisés entre 2024 et 2025, le bénéficiaire faisant l'objet d'une décision de surendettement et d'effacement de la dette par la commission de surendettement des particuliers de Gironde le 25 juillet 2025.

Sur proposition de M. le Trésorier, il est proposé de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants pour un montant total de 550 € :

	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	Exercice 2026	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2025	T-194-1			Surendettement et décision effacement de dette	102-Autres produits de gestion courante	6542	106,05
2025	T-96-1			Surendettement et décision effacement de dette	102-Autres produits de gestion courante	6542	105,60
2025	T-127-1			Surendettement et décision effacement de dette	102-Autres produits de gestion courante	6542	111,10
2025	T-160-1			Surendettement et décision effacement de dette	300-DIVERS	6542	111,10
2025	T-225-1			Surendettement et décision effacement de dette	102-Autres produits de gestion courante	6542	116,15
							550,00
							550,00

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration,

DECIDE

- *D'ADMETTRE/NE PAS ADMETTRE en non-valeur les créances exposées ci-dessus d'un montant total de 550,00 €*
- *DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du CCAS.*
- ***AUTORISE Monsieur le Président, la Vice-Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération***

Nombres d'administrateurs présents : 8
Nombre de votants : 12 (dont 4 procurations)
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Coraline TOURET indique que la commission de surendettement a choisi d'effacer la dette de ce monsieur et que le CCAS ne pourra pas récupérer cet argent. Il faut néanmoins l'indiquer dans le budget, d'où le vote de cette admission en non-valeur.

4. Le registre des personnes vulnérables

Depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, les maires doivent obligatoirement tenir un registre, au titre de leurs obligations en matière de participation au « plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels ».

Ce registre, respectueux du RGPD (Règlement général pour la Protection des données) et validé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) est encadré par les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (article L121-6-1).

A Sadirac, ce registre est géré par le CCAS et il sert notamment, en période de canicule, à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

Les personnes de plus de 75 ans, isolées, les personnes en situation de handicap ou souffrant de problèmes de santé peuvent bénéficier gratuitement de ce service. Pour cela, les personnes doivent avoir une démarche active et solliciter leur inscription sur ledit registre. Cette inscription est valable un an et doit être renouvelée chaque année.
En juin 2026, après mise à jour, il y a 100 personnes recensées sur le registre des personnes vulnérables à Sadirac.

Une fois inscrites sur ce fichier, ces personnes sont contactées par un élu de la mairie de Sadirac.

Cette année, nous avons déjà connu quelques périodes de chaleur intense. Vous avez été sollicité par l'agent du CCAS afin de prendre contact avec ces personnes afin de s'enquérir de leur santé, de leurs conditions de vie en période de forte chaleur mais également leur rappeler les gestes nécessaires afin de s'hydrater correctement et vous serez certainement de nouveau sollicité cet été.
Les personnes concernées apprécient généralement ces appels et si ce n'est pas le cas, demandent à être retirées du registre.
Tous les ans, dans le Journal de Sadirac « L'Essentiel », le flyer d'inscription au registre des personnes vulnérables est encarté afin de faciliter l'inscription des personnes qui le souhaitent (voir annexe).

Cette année nous avons déjà connu deux périodes de canicule : durant la dernière semaine de mai et la semaine dernière entre le 19 et le 25 juin 2026. Charlotte Guichard, Marie-Laure Gaiola, Coraline Touret, M. Gomez, M. Le Bars, M. Larrose-rödel et Mme Wojtasik ont passé les appels et distribué de l'eau lorsque cela a été nécessaire.

Coraline TOURET indique que les membres du CCAS et de la commission service à la population seront régulièrement mis à contribution afin d'appeler les 93 personnes âgées qui sont sur le registre. Il y a déjà eu deux épisodes de canicule et un troisième épisode se profile la semaine prochaine. Les appels doivent se faire à la mairie car le registre ne doit pas sortir de la mairie.

Lors de la dernière canicule, Clémentine l'agent du CCAS a organisé une distribution d'eau gratuitement à la mairie pour les administrés qui auraient eu des coupures d'eau (surtout sur le secteur de Lorient) et ceux qui auraient du mal à se déplacer. Pour ces derniers, certains élus et les policiers municipaux se sont déplacés pour leur amener de l'eau.

Françoise GOASGUEN mentionne qu'il est nécessaire que la communication mentionne cela car des administrés ont appelé l'élu d'astreinte le weekend dernier pour avoir de l'eau gratuitement alors qu'ils n'étaient pas impactés par des coupures d'eau ni par un handicap les empêchant d'aller chercher de l'eau dans les magasins.

Mylène CAMOU demande comment est faite cette liste de personnes vulnérables.

Il lui est répondu que celle-ci doit être mise à jour chaque année. Un flyer d'inscription est distribué dans le Sadirac l'Essentiel du mois de février et la liste est mise à jour chaque année avec les nouvelles inscriptions. Ceux qui souhaitent ne plus y être sont enlevés immédiatement. Coraline TOURET ajoute qu'elle parle également de la présence verte aux personnes qu'elle appelle.

5. Convention de prestations de service entre le CIAS et le CCAS (annexe)

Le service de portage de repas de Sadirac est habituellement assuré par le service de cuisine de la commune comprenant son chef cuisinier Fabrice Lhairaud, ainsi que ses commis. Les repas sont distribués par Marie-Laure HOSTEIN auprès des bénéficiaires.

Le service de portage de repas a connu une belle évolution depuis plusieurs années car le nombre de ses bénéficiaires a augmenté pour atteindre le nombre de 42 personnes sur le mois de juin 2026. Il s'agit d'un maximum possible pour l'instant, Fabrice ne pouvant pas stocker plus de contenants dans ses chambres froides.

Des travaux de relamping et d'électricité sont prévus la semaine du 10 au 17 août 2026 inclus sur le secteur de la cantine. Fabrice ne sera pas en mesure de pouvoir préparer les repas et de les stocker.

Afin que les 42 bénéficiaires du service de portage de repas ne pâtissent pas de la situation, le CCAS fait appel à un traiteur. Il s'agit du traiteur Esperel qui a un contrat avec le CIAS. Celui-ci est situé sur Saint-Aubin-de-Blaye et propose un repas TTC à 9.34 euros. En passant par le CIAS, celui-ci propose un menu à choix multiples, les bénéficiaires pourront donc choisir les menus qui leur seront livrés cette semaine-là.

Le CIAS participe à hauteur de 2,46 euros par repas. Le coût du repas revient donc à 6,88 euros. Le règlement de Sadirac voté en 2023 mentionne 4 tarifs : 5,05 euros, 5,20 euros, 5,50 euros et 6 euros. La différence pour chaque bénéficiaire sera prise en charge par le CCAS.

Le traiteur n'est pas en mesure d'organiser la livraison sur 10 jours, il est donc convenu que ce soit l'agent du portage habituel de Sadirac qui livre les repas. Ceux-ci seront préparés dans des poches étiquetées. La livraison se fera le matin à la cuisine de Sadirac à 8h30. Fabrice, le chef des cuisines, sera en mesure de contrôler les températures et l'hygiène et la livraison pourra commencer dès 9h du matin comme prévu.

Afin que tout cela soit mis en place, une convention entre le CCAS et le CIAS doit être signée.

Délibération :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration,

DECIDE

- *D'AUTORISER M. le Président, la vice-présidente à signer la convention de prestations de service ci-jointe en annexe,*
- *DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du CCAS.*
- *AUTORISE Monsieur le Président, la Vice-Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération*

Nombres d'administrateurs présents : 8
Nombre de votants : 12 (dont 4 procurations)
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Coraline TOURET explique que cette convention aura lieu uniquement la semaine du 10 au 17 août afin que les bénéficiaires du portage de repas ne soient pas pénalisés par les travaux effectués dans les cuisines.

Patrick LAPOUJE fait remarquer que le traiteur vient de loin.

Coraline TOURET indique qu'il s'agit du traiteur en partenariat avec le CIAS, ce qui permet d'avoir un prix plus bas et que celui-ci connaît déjà l'entre deux mers. Il n'effectuera pas la livraison en revanche et celle-ci sera effectuée par l'agent de portage habituel sur Sadirac.

Mélanie LAFITTE indique qu'il y a peu de traiteurs qui font la préparation et la livraison. Elle souhaite savoir comment se fera le contrôle des températures puisqu'il n'y a pas de lieu de stockage.

Il lui est répondu que les repas seront transvasés du camion frigorifique du traiteur Esperel au camion frigorifique de la commune de Sadirac. Il a été vu avec le cuisinier qui contrôlera le respect des températures de cette manière.

6. Demande de subvention de l'association Seins Dessus Dessous

L'association Seins Dessus Dessous a été créée par Madame Coline CEZARD le 21 août 2025, domiciliée sur la commune de Sadirac. Elle a été touchée par un cancer du sein il y a dix ans, elle avait 24 ans. Elle est en récidive depuis 2025. Elle s'était fait la réflexion qu'il n'existait pas de structure pour accompagner les femmes jeunes.

Il s'agit d'une association dont l'objet est de promouvoir la sensibilisation au cancer du sein et la valorisation des femmes touchées ou ayant été touchées par la maladie à travers des actions artistiques, photographiques et solidaires.

L'association ne dispose d'aucun salarié rémunéré. Le bilan financier écoulé est de 170 euros. Il n'y a pas de bilan annuel. Le seul évènement organisé a été sur les fonds propres de la fondatrice de l'association (shooting photos en septembre 2025 avec exposition des photos à la Salle Cabralès au moment d'Octobre Rose). Actuellement 16 personnes sont adhérentes à l'association et la moyenne d'âge est de 35 ans.

L'association souhaite financer un projet de retraite dans le cadre d'Octobre Rose. Ce projet vise à proposer un temps de répit et de reconstruction à des femmes touchées par le cancer. Au-delà des soins médicaux, ces femmes font face à des impacts physiques, psychologiques et sociaux importants : fatigue, altération de l'image corporelle, isolement, charge mentale accrue.

Les soins de support sont essentiels mais restent encore inégalement accessibles notamment en milieu rural. Le projet de retraite serait organisé sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers et repose sur une approche globale avec :

-une reconnexion au corps par le yoga

-un soutien émotionnel à travers des cercles de paroles

-des ateliers adaptés (socio-esthétiques)

-un moment de convivialité favorisant le lien social

Les producteurs locaux sont intégrés dans la préparation des repas et ce afin de valoriser l'ancrage territorial et une alimentation saine, en cohérence avec les besoins spécifiques des participantes.

Le soutien financier sollicité permettra de maintenir une qualité d'accompagnement et de développer ce type d'initiative sur le territoire.

Actuellement un sondage a été effectué : 8 personnes seraient intéressées pour participer au séminaire. La participation de celle-ci s'élève 300 euros par personne, ce qui revient à 2400 euros.

Le budget prévu est le suivant :

Activité prévue	Montant
Hébergement	640 euros
Restauration x8 personnes par repas (produits locaux)	350 euros
Intervenant Yoga x 2 séances	130 euros

1 socio-esthéticienne (soin et image de soi)	120 euros
Dégustation de vin	80 euros

La retraite est organisée le 30-31 octobre et 1er novembre 2026. Elle aura lieu à Villamavie à Capian. Madame Cezard a levé une tombola sur HelloAsso afin de lever des fonds, les participantes ont donné 300 euros chacune. Elle communique beaucoup sur Instagram.

Madame Cezard sollicite le CA du CCAS à hauteur de 520 euros pour que son projet.

Délibération :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

- ***ACCORDE une subvention de 200 € à l'association Seins Dessus Dessous***
- ***DIT que la subvention sera directement versée sur le compte bancaire de l'association Seins Dessus Dessous***

Nombres d'administrateurs présents : 8

Nombre de votants : 12 (dont 4 procurations)

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Mélanie LAFITTE demande si ce projet aura lieu tous les ans.

Patrick LAPOUJE indique que sa fille est socio-esthéticienne et qu'il a lu le compte-rendu avant le conseil du 30 juin. Il a appelé sa fille et elle peut offrir des trousses aux 8 participantes.

Mylène CAMOU indique qu'elle connaît Coline (la Présidente de l'association) et que c'est du sérieux ce qu'elle propose. Elle a eu un cancer il y a 10 ans, elle avait 24 ans et elle est en récidive depuis l'année dernière. Elle trouvait à l'époque qu'il n'y avait rien en milieu rural pour les jeunes femmes victimes de cancer. Elles se déplacent peu d'où la volonté de créer quelque chose ici et la volonté de valoriser le territoire de l'Entre Deux Mers.

Patrick LAPOUJE indique qu'il était dans une association nommée « Vouloir Vaincre Vivre » qui organise un défi par an et qu'il serait intéressant de proposer des choses à ces femmes-là. Le but de cette association est de retrouver la confiance après un cancer. Il indique que les personnes qui ont ou ont eu un cancer veulent souvent se dépasser. Les activités sont encadrées par des médecins.

Tous demandent si le CCAS a les fonds pour financer 520 euros pour une association. Coraline TOURET indique que cette année le CCAS a déjà subventionné les Restos du Cœur et le Secours Catholique à hauteur de 300 euros chacun.

Françoise GOASGUEN propose de donner 200 euros. Claire BOUTIN indique 250 euros maximum. Mylène CAMOU mentionne que 300 euros comme pour les autres associations lui semble acceptable. Patrick PINARDAUD propose 100 euros tout comme Jeannine EMIÉ.
Patrick LAPOUJE propose 150 euros et indique qu'il peut contacter d'autres associations pour lever les fonds restants. Mélanie LAFITTE dit que c'est dommage que ce soit présenté si tard et qu'il faudrait plutôt l'aider à contacter des associations pour lever les fonds.

Au vu des montants proposés tous différents, Coraline TOURET fait une moyenne et propose de voter une aide à 200 euros. Celle-ci est acceptée à l'unanimité. Il est mentionné de mettre en lien la Présidente de l'association et M. LAPOUJE et d'orienter la Présidente pour solliciter les associations de Sadirac.

7. Sadirac, ville ambassadrice du don d'organes

En soutien du collectif Greffes+, la ville de Sadirac a signé une charte en janvier 2025 pour devenir ville ambassadrice du don d'organes.

Aujourd'hui peu de gens parlent du don d'organes et indiquent à leurs proches ce qu'ils souhaitent faire après leur mort. Depuis le 1er janvier 2017, les règles qui encadrent le don d'organes et de tissus ont évolué. Le principe du consentement présumé est renforcé. Pour Refuser le don, il faut désormais s'y opposer clairement.

Les municipalités françaises qui le souhaitent deviennent Villes ambassadrices du don d'organes : une façon d'inciter les passants à réfléchir sur le sujet mais également d'afficher leur solidarité et agir pour la santé. C'est également organiser des actions en faveur du don d'organes et de la greffe.

La journée nationale du don d'organes a eu lieu le 22 juin cette année.

En cette occasion, des nœuds verts ont été distribués pour chaque agent de la mairie ainsi que les élus (même principe que les nœuds rose pour Octobre rose).

Une communication a été faite sur les panneaux numériques pour informer les administrés sur le don d'organes.

En dernier lieu un stand de sensibilisation et information a eu lieu le vendredi 19 juin sur le marché de Sadirac à partir de 18h.

Coraline TOURET indique que les hôpitaux, pharmacies et écoles peuvent également être ambassadrices du don d'organe.

8. Aides financières exceptionnelles

Situation 1

La MDS de Créon sollicite le CCAS de Sadirac pour la première fois dans le cadre d'une aide financière exceptionnelle. Une famille, la famille M., sans droits ni titres avec trois enfants nés en 2013 habite sur Sadirac. Les enfants sont scolarisés sur Bordeaux. Une dette existe pour la cantine et la famille se retrouve en grande difficulté financière. Après renseignements pris, trois factures sont en attente respectivement de 26,88 euros, 24,48 euros et 8,64 euros ce qui fait un total de 60 euros.

Les colis alimentaires ont été mis en place via le CIAS du Créonnais.

Le budget de cette famille étant extrêmement limité, la MDS sollicite une aide financière exceptionnelle afin d'aider le reste de paiement de la cantine pour les trois enfants.

Délibération :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration,

- *ACCORDE une aide financière exceptionnelle d'un montant de 60 euros à la famille M.*
- *Le montant sera versé directement auprès de l'organisme concerné après que les renseignements financiers aient été donnés par l'assistante sociale*

Nombres d'administrateurs présents : 8
Nombre de votants : 12 (dont 4 procurations)
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Patrick PINARDAUD demande pourquoi le CCAS est sollicité puisque les enfants sont scolarisés sur Bordeaux. Coraline TOURET indique que ce sont des administrés de la commune de Sadirac et que si la MDS fait cette demande, c'est que le budget de la famille est très limité.
Les 60 euros sont votés à l'unanimité.

Situation 2

Madame C. est âgée de 69 ans, elle réside seule dans un logement social sur Sadirac depuis décembre 2017. Elle est suivie par l'assistante sociale du CIAS depuis 2018.
Madame est retraitée, elle perçoit une pension mensuelle d'environ 1200 euros. Son reste à vivre s'élève à 411 euros par mois soit 13 euros par jour. Ce budget ne lui permet pas de faire face aux dépenses imprévues.
Madame C. bénéficie des colis alimentaires pour réduire ses dépenses alimentaires et essayer de conserver un budget équilibré.

Madame a récemment été informée d'une dette de 323 euros auprès de son fournisseur d'énergie (électricité et gaz), correspondant à des mensualités impayées en raison d'un défaut d'approvisionnement de son compte bancaire.
Elle se trouve actuellement dans l'incapacité de régulariser cette somme.

Une demande d'aide financière auprès du Fond Solidarité Logement (FSL) a donné lieu à un accord d'un montant de 114 euros. Un reste à charge de 209 euros demeure toutefois à la charge de Madame, somme qu'elle n'est pas en mesure de régler.

Madame DELAVAULT, l'assistante sociale de Mme C. sollicite auprès du conseil d'administration du CCAS la somme de 209 euros afin de permettre à Mme C. de régulariser cette dette sans aggraver sa situation bancaire déjà précaire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration,

- *ACCORDE une aide financière exceptionnelle d'un montant de 209 euros à Mme C.*
- *Le montant sera versé directement sur le compte bancaire de Mme C.*

Nombres d'administrateurs présents : 8
Nombre de votants : 12 (dont 4 procurations)
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Claire BOUTIN demande s'il n'est pas possible de faire un échéancier pour éponger cette dette.

Françoise GOASGUEN indique qu'un reste à vivre de 13 euros par jours, c'est peu pour ça. Elle ajoute qu'elle trouverait incongru qu'on puisse donner 200 euros à une association pour un projet, ce qui en soit est une bonne initiative mais qu'on ne donne pas 200 euros à une administrée qui n'aurait pas à manger si on ne le fait pas. Il y des priorités et cette dame en fait partie.

Mélanie LAFITTE indique qu'elle trouve qu'on a dépensé beaucoup au CCAS aujourd'hui et que si c'est comme ça à tous les conseils d'administration, ça risque d'être compliqué. Il y a de plus en plus de précarité et il faut répondre au maximum à tous, donc on ne peut pas faire de grosses dépenses comme ça.

Claire BOUTIN indique que si la demande arrive au CCAS, c'est qu'on est en bout de chaîne.

Coraline TOURET propose qu'un point budget soit fait au prochain conseil afin que chacun puisse se rendre compte de ce qui peut ou non être dépensé.

9. Questions diverses

Le planning des futurs conseils d'administration pour le reste de l'année est le suivant (sauf nécessité de se réunir à un autre moment) :

-Lundi 28 septembre 2026 à 18h30

-Lundi 23 novembre 2026 à 18h30

La séance est levée à 20h45.

La Vice-Présidente : Coraline TOURET

La secrétaire de séance : Françoise GOASGUEN